

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 43  
N° identifiant 2023-0003

Titre Attribution de subventions dans les domaines de la Transition écologique

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ  
Pierre RIGOLLET  
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

PJ. Tableau de subvention aux structures œuvrant dans les domaines de la Transition écologique  
Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 entre la ville de Poitiers et le Cinev

Membres en exercice 52  
Quorum 27

Présents	38	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b> M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b> M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	--

Absents	12	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - M. Pierre NÉNEZ - Mme Claude THIBAUT - Mme Lucile VALLET <b>Conseillers municipaux</b></p>
---------	----	--

Mandats	2	<p>Mandants M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ</p>	<p>Mandataires M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER</p>
---------	---	---	--

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Retour de M. Christian MICHOT.</p> <p>Est sortie de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN.</p> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration de l'association des Jardins familiaux de Poitiers Sud désignés par la ville de Poitiers, Mme Claude THIBAUT (mandataire de Mme Agnès DIONÉ) et M. Pierre NÉNEZ.</p> <p>Ne prend pas part au vote le membre de l'Assemblée générale du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Seuil du Poitou - Centre d'initiation à la nature et à l'environnement de la Vienne (Cinev) désigné par la ville de Poitiers, M. Pierre NÉNEZ.</p> <p>Ne prend pas part au vote, à titre personnel, Mme Claude THIBAUT (mandataire de Mme Agnès DIONÉ) (Ligue pour la protection des oiseaux).</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique
------------------	---

La ville de Poitiers s'engage résolument face au changement climatique et aux crises écologiques : **atténuer le changement climatique, reconquérir la biodiversité et adapter la ville** pour que Poitiers soit et reste une ville où il fait bon vivre.

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux qui s'engagent dans le domaine de la biodiversité, de l'aménagement et de l'entretien des espaces de nature en ville, de la bienveillance animale, de la production alimentaire locale, ainsi que leur contribution à la résilience du territoire. Dans cette délibération, elle leur accorde un soutien, **à hauteur de 43 847 € euros pour 16 subventions.**

Les différentes associations qui seront bénéficiaires des subventions détaillées dans la présente délibération concourent à une renaturation de Poitiers, ainsi qu'à une réappropriation des espaces naturels et nourriciers par les habitantes et habitants.

De nombreuses associations s'engagent pour **la production alimentaire locale**, en pleine cohérence avec le Plan Alimentaire Territorial, qui se décline ici dans le soutien aux associations gérant des jardins collectifs. Les jardins familiaux et partagés permettent aux usagers de pouvoir librement disposer d'une parcelle de terrain pour y cultiver fruits et légumes, ou bien y planter divers végétaux.

**L'engagement en faveur de la nature et de la biodiversité en ville** est soutenu par de nombreuses associations naturalistes, pleinement inscrites dans les actions de la Ville par l'amélioration et la sensibilisation des publics, elles contribuent également à la prise en compte efficiente de la biodiversité.

En cohérence avec son Projet Educatif Global, dont l'une des priorités est **l'éducation nature** comme source de bien-être et levier de transition écologique, le soutien au Centre d'Initiation à la nature et à l'environnement de la Vienne encourage la mise en place d'animations et d'ateliers pour l'éducation à la nature des plus jeunes.

Enfin, **les actions** de préservation de la biodiversité et **en faveur de la protection animale** sont portées par de nombreuses associations œuvrant pour la protection des oiseaux, des animaux domestiques, et pour l'amélioration de leur qualité de vie. Une plus grande attention portée au vivant dans sa globalité est nécessaire dans une logique de meilleure prise en compte des besoins animaliers.

Les différents éléments relatifs à ces aides prenant la forme de subventions, sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques) ou lorsqu'une association souhaite l'établissement d'une convention.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	39	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN.

La Maire,

Mme Léonore  
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171727-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	